



King's Research Portal

Document Version

Publisher's PDF, also known as Version of record

[Link to publication record in King's Research Portal](#)

Citation for published version (APA):

Valmori, N. (2017). Les origines d'un malentendu tragique: les banquiers et la révolution française. *ANNALES HISTORIQUES DE LA REVOLUTION FRANCAISE*, 388(2), 53-74. <https://www.cairn.info/revue-Annales-historiques-de-la-revolution-francaise-2017-2-page-53.htm?contenu=article>

Citing this paper

Please note that where the full-text provided on King's Research Portal is the Author Accepted Manuscript or Post-Print version this may differ from the final Published version. If citing, it is advised that you check and use the publisher's definitive version for pagination, volume/issue, and date of publication details. And where the final published version is provided on the Research Portal, if citing you are again advised to check the publisher's website for any subsequent corrections.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the Research Portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognize and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the Research Portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the Research Portal

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact librarypure@kcl.ac.uk providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



LES ORIGINES D'UN MALENTENDU TRAGIQUE : LES BANQUIERS ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Niccolò VALMORI

L'acharnement contre les banquiers pendant la Terreur ne fut pas le fruit des circonstances exceptionnelles que la jeune république eut à traverser. Au contraire la méfiance envers les banquiers était déjà enracinée dès 1789. La difficile situation financière que la France traversait demandait de nouvelles solutions : dans ce contexte le banquier-député d'Étampes, Jean-François Laborde de Méréville, proposa de créer une banque nationale avec le concours des maisons de commerce les plus importantes de la capitale. La presse parisienne, qu'elle soit royaliste ou patriote, accusa Laborde Méréville non seulement de vouloir créer cette banque pour son intérêt privé de banquier mais aussi de conditionner l'entière structure politique que l'Assemblée nationale était en train de bâtir. L'analyse des journaux montre que les attaques contre ce projet n'étaient pas personnelles mais manifestaient un sentiment général contraire au monde de la banque à la fin du XVIII^e siècle.

Mots-clés : Laborde Méréville, banque nationale, *Le Patriote François*, *Les Actes des Apôtres*, banquiers.

Le 29 germinal de l'an II (18 avril 1794), l'ancien banquier de Louis XV, Jean-Joseph Laborde, montait sur l'échafaud à la suite de la condamnation prononcée contre lui par le Tribunal Révolutionnaire de Paris. Le septuagénaire, accusé d'avoir favorisé la sortie de capitaux hors de France, était le dernier d'une longue liste de banquiers qui avaient été condamnés pour conspiration contre la République.

L'historiographie n'a pas oublié la dure répression contre les banquiers sous la Terreur comme en témoigne avec force l'ouvrage de Jean

Bouchary sur les manieurs d'argent à la fin du XVIII^e siècle¹. Les travaux de Herbert Lüthy sur la diffusion des réseaux protestants dans la France du XVIII^e siècle et la monographie de Guy Antonetti dédiée à la maison de banque Greffulhe, Montz & Cie ont fourni des reconstructions détaillées des milieux d'affaires en France ; la recherche d'Antonetti, en particulier, a mis en lumière les activités financières d'une banque parmi les plus importantes sur la place de Paris à l'heure de la Révolution².

À la suite de ces études sur le monde de la finance privée au XVIII^e siècle, les historiens s'intéressèrent à nouveau aux finances publiques et à leur fonctionnement entre la fin de l'Ancien Régime et la période révolutionnaire³. Dans ce contexte il faut signaler – en raison de leur originalité dans le choix de proposer un croisement entre histoire économique et histoire politique – les ouvrages de Manuela Albertone et de François Crouzet⁴. Tous les deux proposaient d'aborder le sujet de la création des assignats à partir de débats d'économie politique qui se déroulèrent en France à la fin du XVIII^e siècle ; ils invitaient, en même temps, à prendre en considération les positions politiques qui émergeaient dans l'Assemblée nationale. Plus récemment, l'étude sur le marché du crédit à travers les études notariales, conduite par Philip Hoffman, Gilles Postel Vinay et Jean Laurent Rosenthal, a ouvert de nouvelles perspectives pour étudier le marché de Paris et le fonctionnement du crédit pendant la période révolutionnaire⁵. En même temps, le sujet des assignats continue de passionner les historiens comme le démontre la dernière monographie consacrée à ce thème par Rebecca Spang⁶.

(1) Jean BOUCHARY, *Les manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Librairie des sciences politiques et sociales, M. Rivière et Cie, 1939. Albert Mathiez avait ouvert la voie aux recherches conduites par Bouchary avec des études sur des figures de banquiers : « Le banquier Boyd et ses amis » *Annales Révolutionnaires*, 1920, p. 219-231 et « Le banquier Perregaux » *Ibidem*, p. 242-252. Sur le rôle joué par les étrangers dans les milieux d'affaires sous la révolution, voir Albert MATHIEZ, *La Révolution et les étrangers. Cosmopolitisme et défense nationale*, Paris, La Renaissance du livre, 1918.

(2) Herbert LÜTHY, *La banque protestante en France : de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1959-1961 et Guy ANTONETTI, *Une maison de banque à Paris au XVIII^e siècle*, Greffulhe Montz et Cie, 1789-1793, Paris, Éditions Cujas, 1963.

(3) John BOSHER, *French finances 1770-1795 : from business to bureaucracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970 et Michel BRUGUIÈRE, *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution : l'administration des finances françaises de Louis XVI à Bonaparte*, Paris, O. Orban, 1986.

(4) Manuela ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia : dalla cassa di sconto agli assegnati, (1776-1792)*, Bologna, Il Mulino, 1992 et François CROUZET, *La grande inflation : la monnaie en France de Louis XVI à Napoléon*, Paris, Fayard, 1993. À propos de l'historiographie sur les assignats, voir Manuela ALBERTONE, « Une histoire oubliée : les assignats dans l'historiographie », *AHRF*, n° 287, 1992, p. 87-104.

(5) Philip HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY, Jean-Laurent ROSENTHAL, *Priceless markets : the political economy of credit in Paris, 1660-1870*, Chicago, Chicago University Press, 2000.

(6) Rebecca SPANG, *Stuff and Money in the time of the French Revolution*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2015.



Cet article propose un parcours à rebours pour découvrir les sources de l'hostilité et de la méfiance envers les banquiers et les hommes d'affaires. Les attaques contre le monde de la finance ne furent pas une exclusivité de la Terreur : au contraire, une analyse du débat autour de la proposition de créer une banque nationale à la fin de 1789 montre qu'une vision très négative des banquiers était déjà diffuse bien avant l'entrée en guerre du pays ou des premières spéculations sur les assignats. Plus précisément, l'attaque lancée contre les banquiers en 1789, bien que générale et non dirigée contre un banquier en particulier, relevait plutôt d'un affrontement entre deux groupes de banquiers que d'une hostilité *a priori* contre toutes les formes d'institutions bancaires.

L'analyse se concentrera sur des journaux patriotiques comme *Le Patriote François*, *Les Révolutions de France et de Brabant* et *L'Ami du peuple*. Sans oublier de faire référence à l'opinion conservatrice, comme celle bien exprimée par *Les Actes des Apôtres* ; le choix de privilégier les journaux patriotiques naît du fait que, à défaut de les prendre en considération, on ne pourrait pas comprendre la nature des opinions développées ensuite par Clavière en 1792 ou de décisions comme la fermeture de la Bourse en 1793.

Les Laborde face à la Révolution

À la veille de la Révolution, Jean-Joseph Laborde était particulièrement actif pour les investissements dans deux domaines : les spéculations immobilières à Paris et la gestion de ses plantations à Saint-Domingue. L'ancien banquier de la Cour avait participé activement au mouvement d'expansion urbaine de Paris vers le nord au-delà des boulevards qui limitaient la ville en suivant le Mur des Fermiers Généraux. Laborde avait acheté deux maisons dans ce nouveau quartier : la première rue Grange Neuve Batelière, aujourd'hui rue Drouot, puis il avait déménagé dans la rue d'Artois, aujourd'hui rue Lafitte. Les investissements ne se limitaient pas à l'achat de ces deux maisons : en effet, Laborde avait investi dans l'acquisition de terrains à bâtir, même si ces endroits demandaient des procédures d'assainissement. Il s'agissait en effet de marais, comme dans le cas d'un segment de terre situé rue Chantreine, aujourd'hui rue de la Victoire, acheté pour la somme de quinze mille livres en septembre 1787⁷. À son tour l'ancien banquier vendit ses biens à des proches : ce fut le cas

(7) Cet achat passa devant le notaire Charles Nicolas Ducloz Dufresnoy le 10 septembre 1787, voir Archives Nationales (désormais AN), ET XLVIII, 317.

avec son beau-frère Joseph Micault d'Harvelay qui récupéra une maison rue d'Artois, et avec l'ambassadeur autrichien Mercy d'Argenteau, qui obtint de lui une maison dans la même rue. Pour avoir une idée du poids que les investissements fonciers représentaient dans le portefeuille de Laborde il suffira de constater qu'en 1788 les rentes foncières constituaient presque 20 % de tous ses revenus⁸.

Un autre secteur non négligeable aux yeux de Laborde était le commerce colonial et plus précisément ses plantations à Saint-Domingue. Les revenus produits dans les trois plantations constituaient 13,3 % des revenus sur lesquels Laborde pouvait compter en 1788⁹. En qualité de planteur, Laborde consacrait la plus large partie de son investissement à l'achat d'esclaves africains qui étaient employés dans ses plantations. Ainsi l'intendant des plantations dans l'île caribéenne, Monsieur Lavignolle, employa 41 % de la totalité du budget consacré à la maintenance des trois plantations à l'achat de nouveaux esclaves, achetés et transportés à Saint Domingue par les marchands Poupet frères du Cap Français¹⁰. La révolte des esclaves qui secoua la colonie française à partir de l'été 1791 mit fin à toutes les opérations commerciales que Laborde conduisait entre ses plantations et la France. Cette grave perte de profit força l'ancien banquier de la Cour à se concentrer sur ses propriétés foncières qu'il avait achetées au cours des années précédentes.

À partir d'avril 1792, Jean-Joseph Laborde avait quitté Paris pour vivre à Méréville où il possédait de nombreux terrains qu'il avait rachetés à son fils François avant qu'il ne quitte le pays pour se réfugier en Angleterre¹¹. La chute de la monarchie avait mis Laborde dans une position encore plus dangereuse : son ancien rôle de banquier de la Cour pouvait devenir facilement une raison de douter de sa loyauté envers les institutions issues de la Révolution. En effet, en octobre 1793, le citoyen Héron dénonça au Comité de sûreté générale de la Convention trois banquiers, Laborde, Jean-Baptiste Magon de la Balue, et Simon Julien Le Normand, tous coupables à ses yeux d'être encore liés à la monarchie et collaborateurs de plusieurs contre-révolutionnaires.

(8) Voir AN, T*1097/11.

(9) *Ibidem*.

(10) Les relations commerciales entre Laborde et la maison de commerce Poupet frères sont attestées par le banquier écossais Walter Boyd qui écrivait ainsi à son collègue hollandais Henry Hope : « Charles Poupet est encore le correspondant digne de confiance de notre ami Laborde qui est toujours en contact avec moi » (traduction de l'auteur) dans Amsterdam Stadsarchief, Archief Hope en Co, n° 735, 1405, 15 novembre 1791.

(11) Cet achat de terres, accompli moyennant la somme de 1 200 000 livres, est signalé dans l'inventaire des pièces placées sous scellés chez Laborde. Voir AN, T 1638.



Les accusations de Héron, bien que générales et sans fondement, montraient combien les sentiments de méfiance et de suspicion envers les banquiers étaient diffus et pouvaient être considérés comme des preuves suffisantes pour condamner à mort les suspects. Les trois banquiers avaient accumulé des richesses si importantes qu'ils étaient en position d'influencer fortement l'opinion publique avec des idées contre-révolutionnaires et nuisibles à la patrie. Au-delà de cette accusation, Héron dénonçait les liaisons avec des acteurs étrangers comme la monarchie espagnole qui fournissait piastres et argent en provenance de l'Amérique du Sud à la requête de Magon de la Balue. En ce qui concernait Laborde l'accusation regardait ses précédentes activités au service de Louis XV et son prétendu soutien à l'ancien ministre des finances responsable de la dernière banqueroute, l'abbé Terray. Héron fondait ses accusations, qui auraient coûté la vie aux trois banquiers, sur la dénonciation que Jean-Paul Marat avait avancée dans l'automne 1792. Néanmoins, Marat n'avait pas été le premier à pointer du doigt les banquiers en tant que complices d'un grand complot contre la république. En effet, huit mois avant les articles de Marat contre les banquiers, un grand connaisseur des marchés financiers et des spéculations, Étienne Clavière avait appelé l'attention sur le rôle que les banquiers jouaient contre la stabilisation de la situation politique du pays et en particulier sur le fait qu'ils spéculaient à la baisse, favorisant la chute des assignats par rapport aux autres monnaies étrangères¹².

Un agioteur devenu ministre : Étienne Clavière et la dénonciation contre les banquiers

La publication par Étienne Clavière *De la Conjuraison contre les finances et des mesures à prendre pour en arrêter les effets* marqua un tournant décisif dans les persécutions contre les banquiers, en tant que sujets étrangers, entre les années 1793 et 1794. Clavière écrivit ce pamphlet en février 1792, un mois avant que le roi l'appelle pour devenir ministre des Contributions : la guerre contre l'Autriche semblait de plus en plus proche, compte tenu du fait que la position de Brissot en faveur de l'intervention

(12) Sur le rôle de Clavière dans le parti des girondins, voir Richard WHATMORE et James LIVESEY, « Étienne Clavière, Jean-Pierre Brissot et les fondations intellectuelles de la politique des Girondins », *AHRF*, n° 321, juillet-septembre 2000, p. 1-26. Sur l'activité de Clavière comme ministre des Contributions et revenus publics, voir Pierre-François PINAUD, « Clavière : ministre des Contributions et revenus publics, agioteur et réformateur », *Revue historique*, avril-juin 1993, p. 361-381 ainsi que la notice écrite par Guy ANTONETTI dans le *Dictionnaire biographique des ministres des Finances de la Révolution française au Second Empire*, tome 1 : 1798-1814, Paris, CHEFF, 2007, p. 61-97.

militaire avait gagné le soutien de la majorité au club des Jacobins. Clavière accusait ouvertement certains banquiers, *in primis* le banquier hollandais Hope, d'être parmi les principaux responsables de la chute des assignats et de la fuite des capitaux, surtout en numéraire, en dehors de la France. La description qui était donnée des banquiers ne laissait pas de doutes sur la vision de l'auteur :

« nous n'avons pas cessé de voir, depuis le commencement de la révolution, les banquiers appliqués à s'enrichir de toutes nos ruines, à se prévaloir, en tout sens, de toutes nos circonstances critiques ou désastreuses, pour s'en faire, au risque de les aggraver, des bases de spéculation. Aucun sentiment civique n'a pu les arrêter »¹³.

Pourtant, Clavière, Genevois comme Necker, avait pris part à des opérations financières qui ne furent pas toujours irréprochables dans les années 1780, dans la Compagnie des Eaux ainsi que dans les rentes viagères¹⁴. En qualité de financier, il connaissait très bien le marché financier de Paris mais il pouvait aussi vanter ses atouts comme patriote qui avait quitté sa ville de naissance parce qu'il avait soutenu politiquement et économiquement la faction patriote de Genève. Le pamphlet de Clavière n'était pas simplement un *J'accuse* contre le monde des financiers et des banquiers qui spéculaient sans limites sur l'échec de la Révolution mais il avait comme but principal de justifier sur un plan économique la guerre contre l'Autriche et les émigrés. Clavière soutenait l'intervention militaire comme « première opération de finance ». Le raisonnement de Clavière se fondait sur le principe simple qu'« on ne peut rien faire de favorable aux finances, tant que l'indépendance extérieure est menacée, on peut tout espérer quand elle est en sûreté »¹⁵. Le futur ministre ne se limitait pas

(13) Étienne CLAVIÈRE, *De la Conjuraton contre les finances ; et des mesures à prendre pour en arrêter les effets*, Paris, Imprimerie du Cercle Social, 1792, p. 5. Le modèle pour Clavière dans les relations entre les banquiers et la société restait l'Angleterre : « Chez les Anglais, si leurs banquiers, leurs agens de change, étoient assez des citoyens, dans quelque-temps que ce soit, et à plus forte raison, lorsque la chose nationale est en danger, pour faire ou favoriser des opérations nécessairement nuisibles à la sûreté et à la prospérité de leur république, ils seroient bientôt contenus par la force et la sévérité de l'opinion générale », *ibidem*.

(14) Sur l'histoire de la Compagnie des Eaux, voir l'étude de Jean BOUCHARY, *La Compagnie des Eaux de Paris et l'Entreprise de l'Yvette*, Paris, M. Rivière, 1946.

(15) *Ibidem*, p. 37-38. La position en faveur de la guerre comme opération financière pour relancer le crédit de France ne manqua pas de soulever un débat. À ce propos le constitutionnel Montesquiou Fezensac, qui avait été longtemps président du comité des Finances de l'Assemblée nationale, remarquait sagement : « je ne vous comprends plus lorsque vous mettez cette attaque au rang des moyens propres à relever la fortune publique, et particulièrement le crédit des assignats et le change [...] la guerre offensive que vous conseillez, est la seule chose qu'ayent à redouter nos finances



à des annonces mais il envisageait aussi des mesures économiques et de taxation sur les intérêts des financiers et banquiers comme la proposition d'établir des droits d'enregistrement sur les mutations d'effets au porteur. Cette mesure voulait réviser le régime de privilège dont jouissaient encore en 1792 les effets au porteur, issus des précédents emprunts publics : en tant que propriété, ils ne pouvaient pas échapper à l'impôt qui atteignait toute forme de propriété¹⁶. L'introduction du droit d'enregistrement visait ouvertement les échanges à la Bourse de Paris : chaque jour les spéculateurs vendaient et rachetaient des valeurs sans payer aucun impôt sur ce transfert de propriété ; avec ce nouveau droit, l'État pouvait compter sur une source de revenus très importante à consacrer au remboursement de sa dette.

De la conjuration des finances apparaît comme un véritable programme politique dans lequel le patriote Clavière soutenait la guerre contre l'Autriche et les émigrés comme mesure pour contrer l'agiotage en France. En même temps, il s'en prenait aux banquiers étrangers qui spéculaient sur la chute de la monnaie française. Le discours de Clavière s'accordait bien avec la propagande brissotine qui insistait sur la nécessité d'une guerre pour vaincre les ennemis extérieurs ainsi que pour dévoiler ceux qui, à l'intérieur, comme les banquiers, spéculaient sur la défaite de la Révolution. Avant de déclarer la guerre à l'Autriche, la France déclarait la guerre aux banquiers, touchant finalement les privilèges liés aux effets au porteur, que personne n'avait proposé d'imposer en tant que dette sacrée de l'État envers ses créiteurs.

Allaient suivre au cours de l'année 1793 des mesures bien plus restrictives comme la fermeture de la Bourse, la dissolution de toutes les sociétés par actions, la mise sous scellés des biens des sujets étrangers. Néanmoins cette hostilité envers les acteurs du marché financier n'était pas une conséquence de la guerre entre la France et les monarchies européennes mais était déjà présente au début de la Révolution. En particulier, les débats autour de la question d'une banque nationale, qui eurent lieu entre novembre

[...]. Dès que nos armées seraient hors du royaume, notre monnaie territoriale [...] monterait à un prix incalculable. [...] Les serments de fidélité que nous avons faits à nos créanciers, que deviendront-ils, lorsque, [...] la dépense aura été double, triple quadruple peut-être, de ce qu'elle a été dans toutes les guerres connues ? » dans Anne-Pierre de MONTESQUIOU-FEZENSAC, *Lettre de M. Montesquiou à Clavière sur son ouvrage intitulé De la conjuration contre les finances de l'Etat, et des moyens à prendre pour en arrêter les effets*, Paris, 1792, p. 3-5.

(16) Clavière argumentait ainsi envers l'objection qui voyait un droit d'enregistrement sur les effets au porteur comme un attentat à la propriété : « Quoique sous la forme d'effets au porteur, les contrats produisent un revenu indépendant de toute industrie, il est par cela même, imposable comme tous les autres revenus » *De la conjuration contre les finances*, p. 83.

et décembre 1789, montraient bien à quel niveau se situait la méfiance des députés envers certains banquiers et financiers.

La crise des finances publiques et les débats à l'Assemblée nationale

Avant de présenter les réactions de la presse à la suite des débats concernant la possibilité de créer une banque nationale, il sera nécessaire de restituer le contexte politique dans lequel ce débat eut lieu.

Trois jours après la nuit du 4 août, qui avait sanctionné l'abolition des droits féodaux, le ministre des Finances Necker présentait à l'Assemblée une proposition d'un emprunt de 30 millions de livres tournois à 5 % d'intérêt. Par rapport aux autres emprunts, ouverts dans les années 1780, cet emprunt offrait des conditions moins favorables aux investisseurs mais la situation des finances ne permettait pas au ministre de proposer de meilleurs termes¹⁷. Finalement, l'Assemblée approuva un emprunt avec 4, 5 % d'intérêt annuel. Une fois l'emprunt décrété, il fallait attendre la réponse de la part des banquiers et des capitalistes.

Le journal *Le Patriote François* souhaitait un plein succès à l'emprunt, ce qui aurait démontré le patriotisme des gens d'affaires : « M. Necker a raison, c'est du patriotisme qu'on peut tout attendre ; et si jamais cet emprunt se remplit, il prouvera qu'il y a des vrais Patriotes en France »¹⁸. Pourtant l'emprunt obtint un maigre résultat et le désintérêt des banquiers apparut inconcevable aux yeux de Jacques Pierre Brissot qui stigmatisa avec force l'attitude des banquiers envers cet emprunt si vital pour l'avenir de la nation toute entière :

« Au sort de cet emprunt tient le paiement des troupes, et, par conséquent, le peu d'ordre qui reste encore : et, sans la continuation du paiement,

(17) Necker avait parlé en ces termes aux députés : « Il y a bien des motifs de politique propres à déterminer les capitalistes. Il est manifeste que chacun a un intérêt majeur à prévenir une confusion générale et à vous laisser le temps d'arriver à votre terme », *Archives Parlementaires de 1787 à 1860* [désormais AP], Jérôme MAVIDAL et Émile LAURENT (éd.), Paris, Paul Dupont, 1867, vol. VIII, p. 362. Le terme « capitalistes » était employé par le ministre genevois dans le sens qu'il avait au XVIII^e siècle, de gens qui investissaient dans les emprunts de la Couronne. Sur les différentes formes de capitalisme (cette fois dans son sens moderne), on renvoie à l'article de George TAYLOR, « Types of capitalism in Eighteenth-Century France », *English Historical Review*, 36, 1964, p. 478-497. Le mot « capitaliste » n'était pas d'usage fréquent en France et il ne figurait même pas dans l'Encyclopédie où la seule référence était au « capital » : « Se dit parmi les marchands, négocians et banquiers, du fonds que chacun apporte de son chef dans une société, au moment qu'elle se commence. Il se dit aussi de la somme d'argent qu'un marchand met d'abord dans son commerce, lorsqu'il s'établit pour son compte particulier », *Encyclopédie méthodique. Commerce*, Paris, Panckoucke, 1783-1784, vol. 1, p. 355.

(18) *Le Patriote François*, n° 12, 10 août 1789.



que devient le crédit ? Que deviennent les capitalistes ? Que devient la moitié de Paris ? »¹⁹.

Pour le journaliste patriote comme pour ses lecteurs, l'explication de la froideur avec laquelle les banquiers et les capitalistes avaient accueilli l'emprunt ne pouvait pas résider dans la diminution de l'intérêt proposé, étant donné que l'enjeu était le salut de la nation²⁰. Pourtant, les besoins du Trésor restaient très importants et, pour cela, Necker proposa un emprunt avec des conditions plus attractives : les nouvelles rentes émises pour 80 millions donnaient pour la moitié 5 %, pour l'autre moitié les investisseurs auraient reçu d'anciennes rentes jusqu'à 7 %. L'Assemblée consentit mais elle demanda que l'entière responsabilité de l'emprunt retombe sur le ministre proposant et non pas sur l'Assemblée²¹.

La décision de recourir à nouveau à l'emprunt souleva des critiques comme celle du journaliste Jean-Louis Carra qui s'opposa de toutes ses forces à un nouvel emprunt avant que les finances publiques aient été remises en ordre²². Malheureusement pour Necker, ce deuxième emprunt échoua comme le premier, en laissant au ministre des Finances une seule possibilité : créer un nouvel impôt. Après la création de la contribution « extraordinaire et patriotique » qui touchait un quart des revenus de chaque citoyen, Necker se proposa d'aller plus loin dans l'assainissement des finances publiques : il voulut constituer une banque nationale pour favoriser le crédit public et soutenir le commerce national. Le 14 novembre, dans un long discours, Necker présentait son plan de transformation de la Caisse d'Escompte en banque nationale du pays²³. Il proposait ainsi de consentir une émission de 240 millions de billets de banque, soutenue par une augmentation de capital de 50 millions de livres et avec l'assurance qu'au moins 80 millions

(19) *Ibidem*, n° 17, 15 août 1789, p. 4.

(20) Un lecteur du *Patriote François* condamnait en ces termes l'attitude des capitalistes et banquiers envers le nouvel emprunt : « Pour moi, je ne conçois pas comment les considérations de sûreté personnelle n'ont pas fait remplir l'emprunt au moment où il a été ouvert [...] Qu'importe que cet intérêt soit à quatre et demi ou cinq pour cent ? Les Banquiers, les capitalistes y pensent-ils quand ils s'amuse à peser la reconnaissance qu'on leur doit ou qu'on ne leur doit pas ? Croient-ils que ce soit le moment de comparer l'intérêt de cet emprunt aux effets royaux ? Quoi ! Pendant que les flammes dévorent un bâtiment, on fera des dissertations sur le prix des pompes qui doivent l'éteindre ! J'invite les Banquiers et les capitalistes à faire de plus sages réflexions. Aucune classe n'a plus d'intérêt qu'eux à ce que cet emprunt réussisse », *ibidem*, p. 4-5.

(21) Voir *AP*, vol. VII, p. 499.

(22) *Le Patriote François*, Supplément au n° 28, 29 août 1789, p. 6.

(23) Sur l'histoire de la Caisse d'escompte, voir Robert BIGO, *Les origines de la Banque de France et la Caisse d'Escompte (1776-1793)*, Paris, Les Presses universitaires de France, 1927. Pour une description complète des différentes banques en France au moment de la révolution, voir Alain PLESSIS, « La Révolution et les banques en France : de la Caisse d'escompte à la Banque de France », *Revue économique*, vol. 40, 1989, p. 1001-1014.

seraient maintenus comme réserves d'argent liquide afin d'escompter les différents papiers commerciaux. La banque pouvait compter sur un privilège d'émission de papier monnaie pour une période comprise entre dix et trente ans. Pour ce qui concernait l'organisation interne de la banque, Necker envisageait un conseil d'administration avec vingt-quatre administrateurs élus par les actionnaires, et six ou huit commissaires choisis par l'Assemblée avec la charge de contrôler les activités de la banque. De plus, Necker proposait que la nouvelle banque prête les 170 millions nécessaires à l'État au taux de 3 % et réduise les intérêts à 4 % sur les 170 millions prêtés au Trésor en 1787.

Au sein de l'Assemblée, une vague de critiques s'éleva contre la proposition de Necker mais aucune n'atteignit la force et la virulence de celle avancée par le comte Mirabeau. Le député provençal reprenait l'argument du *Patriote François* : quel besoin avait-il de recourir à la Caisse d'Escompte pour émettre du papier-monnaie ? L'État ne pouvait-il pas faire la même chose sur la garantie des biens ecclésiastiques sans avoir besoin d'intermédiaires coûteux et peu fiables²⁴? Brissot et Mirabeau partageaient une commune aversion envers l'institution d'une banque nationale parce que tous les deux étaient particulièrement sensibles, en la matière, à l'opinion de leur ami et protecteur Étienne Clavière²⁵. La principale cible du discours de Mirabeau était la création d'un privilège en faveur d'un groupe réduit de banquiers tous en résidence à Paris ; en conséquence la nouvelle banque aurait favorisé les intérêts de la capitale aux dépens du reste du pays²⁶.

Le débat sur la proposition de Necker et les autres plans pour améliorer le crédit national et trouver une solution durable pour le système financier français continua pendant toute la deuxième moitié du mois de

(24) *Le Patriote François*, Supplément au n° 106, 19 novembre 1789.

(25) Le financier suisse avait déclaré ouvertement son rejet de l'établissement d'une banque nationale : « Je ne propose point une banque nationale, je ne propose aucun établissement durable, servant à fabriquer, et à tenir en circulation ses papiers, dont le nom est devenu si redoutable en France. Je rejette au contraire ces monopoles », Étienne CLAVIÈRE, *Opinions d'un créancier de l'État, sur quelques matières de finance importantes dans le moment actuel*, Paris, Buisson, juin 1789, p. 30. Sur la collaboration entre Brissot et Clavière dans les années précédant la Révolution, Robert DARNTON, « Ideology on the Bourse » dans Michel VOVELLE (dir.), *L'image de la Révolution française*, Paris, Pergamon Press, 1990, p. 132-137.

(26) Aussi cet argument est-il pris par Mirabeau dans les écrits de Clavière : « Convertissez cet établissement (la Caisse d'Escompte) en une Banque nationale, unique, privilégiée, dont l'empire s'étende sur le Royaume entier, et qui réunisse le double objet d'aider au Gouvernement et au Commerce, et vous verrez le numéraire faire de plus en plus, son séjour habituel dans la Capitale, n'en sortir que par effort et pour y rentrer sans cesse » Étienne CLAVIÈRE, *Opinions d'un créancier de l'État, op. cit.*, p. 54.



novembre et le 5 décembre, journée au cours de laquelle l'Assemblée avait été appelée à se prononcer sur le plan du ministre ; vingt-deux députés s'inscrivirent pour prendre la parole. La séance du 5 décembre fut particulièrement mémorable pour la qualité des interventions de certains députés experts en matière financière comme Le Couteulx de Canteleu et Laborde de Méréville.

Jéan-Barthélemy Le Couteulx de Canteleu était membre d'une ancienne famille marchande de Rouen qui disposait, depuis le début du siècle, d'une branche à Paris. Cette famille marchande s'était enrichie à travers le commerce de piastres entre l'Espagne et ses colonies pour approvisionner le marché français de cette précieuse marchandise²⁷. Un membre de la famille, Barthélemy-Jean-Louis Le Couteulx de la Noraye, comptait parmi les administrateurs de la Caisse d'Escompte ; il n'est donc pas surprenant que Le Couteulx de Canteleu plaide en faveur de la vieille institution qui aurait dû, selon le plan de Necker, se transformer en banque nationale. Jean-François Laborde était fils d'un ancien banquier de la Cour sous Louis XV, Jean Joseph Laborde, et lui-même avait rempli la charge de Garde du Trésor Royal. Contrairement à Le Couteulx, les Laborde étaient étrangers à la Caisse d'Escompte et aux banquiers appelés par Necker dans le conseil de présidence de la Caisse.

Le Couteulx partageait la perspective de Necker de transformer la Caisse d'Escompte en banque nationale en lui reconnaissant le privilège d'émettre du papier-monnaie comme récompense du crédit dont le Trésor avait besoin. Aux antipodes de l'intervention de Le Couteulx, Laborde Méréville proposait une autre solution alternative au plan de Necker. Cette nouvelle proposition, qui n'aura pas de succès, provoque un débat remarquable sur le rôle des banquiers par rapport à la politique et, plus généralement, sur leur rôle dans la société française. Avant d'être élu député du tiers état à Étampes, François Louis Joseph Laborde Méréville avait participé à la guerre d'Amérique dans le corps expéditionnaire du général Rochambeau. Membre de la société des Cincinnati, qui rassemblait les officiers français ou américains une fois revenus de la guerre contre les Anglais, membre également de la loge maçonnique *Société olympique* sous

(27) Sur la famille Lecouteulx et ses nombreuses branches actives dans le commerce, Geneviève DARIDAN, *MM. Le Couteulx et Cie., banquiers à Paris. Un clan familial dans la crise du XVIII^e siècle*, Paris, Éditions Loysel, 1994 ; Michael ZYLBERBERG, *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne. La dynastie de Le Couteulx*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, et plus récemment Richard FLAMEIN, « L'univers matériel et la construction de l'identité bourgeoise : le cas Le Couteulx », *AHRF*, n° 362, octobre-décembre 2010, p. 3-29.

le patronage du duc d'Orléans, Laborde Méréville figurait au nombre des députés les plus écoutés sur les questions financières²⁸.

Laborde avait connu directement les effets de la réforme du Trésor avancée par le ministre Loménie de Brienne qui avait aboli les anciens offices de Garde du Trésor et avait mis en place un système de caisses qui dépendaient toutes d'une caisse générale sous la direction de Laborde Méréville²⁹. En effet, l'engagement politique empêchait le jeune député de vingt-huit ans de se consacrer comme auparavant à ses affaires financières : il était membre assidu de la *Société des Trente*, où il avait fait la connaissance de membres de l'Assemblée comme Mirabeau, Talleyrand, les frères Lameth, Dupont de Nemours et Clavière ; il s'inscrivit au *Club de Valois* qui tenait ses séances au Palais Royal sous la protection du duc d'Orléans ; il intervint au sein des États généraux sur plusieurs questions comme la rédaction des procès-verbaux de l'Assemblée ou la liberté religieuse dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen³⁰.

Dès les premiers mois d'activité de l'Assemblée nationale, Laborde Méréville se lia fortement aux frères Lameth, Alexandre et Théodore, qui constituaient, avec le député de Grenoble Antoine Barnave, le *triumvirat*, vrai cœur du parti patriote vers la fin de l'année 1789³¹. Le jeune député d'Étampes n'y occupait pas une place secondaire comme l'épisode suivant le montre. Au lendemain des journées d'octobre, alors que la foule

(28) À ma connaissance, il nous manque encore une biographie sur le jeune Laborde Méréville qui mériterait d'être écrite, étant donné l'intérêt de sa vie par rapport aux vicissitudes de la France dans le dernier quart du XVIII^e siècle. Au contraire, il existe des travaux sur la vie de Jean Joseph Laborde comme l'article d'Yves DURAND, « Mémoires de Jean Joseph de Laborde, banquier de la cour et fermier général », *Bulletin de la société d'histoire de France*, 1968-69, ou la plus récente biographie écrite par François D'ORMESSON et Jean- Pierre THOMAS, *Jean-Joseph de La Borde : banquier de Louis XV, mécène des Lumières*, Paris, Perrin, 2002. En ce qui concerne son activité de député à l'Assemblée nationale, Edna HINDIE LEMAY, *Dictionnaire des Constituants 1789-1791*, Oxford, University of Oxford, vol. II, 1991, p. 488-489. Importante source pour reconstruire les transactions financières effectuées par Laborde Méréville, l'ouvrage de Thierry CLAEYS, *Dictionnaire biographique des financiers*, Paris, Éditions SPM, 2008, vol. II, p. 39-42.

(29) Sur la réforme de Loménie de Brienne, John BOSHER, *French finances...op. cit.*, p. 207-214. Pour avoir l'opinion d'un contemporain sur la réforme, Marie-Joseph-Désiré MARTIN, *Étrennes financières ou Recueil des matières les plus importantes en Finance, Banque, Commerce*, Paris, 1789. Sur l'importance de cette publication, Robert BIGO, « Une grammaire de la Bourse en 1789 », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 8, 1930, p. 499-510.

(30) Sur la *Société des Trente*, Georges MICHON, *Essai sur l'histoire du parti feuillant : Adrien Dupont*, Paris, Lafolye frères et C^{ie}, 1924, p. 29-39. Pour ce que concerne le Club de Valois et autres clubs de la Révolution de tendances conservatrices, Augustin CHALLAMEL, *Les Clubs contre-révolutionnaires. Cercles, comités, sociétés, salons, réunions, cafés, restaurants et librairies*, Paris, Maison Quantin, 1893. Pour l'intervention dans les débats sur les droits de l'homme, AP., vol. IX, p. 402.

(31) Sur l'amitié et les rapports politiques entre Laborde Méréville et Barnave, François VERMALE, « Barnave et les banquiers Laborde », *AHRF*, n° 14, 1937, p. 48-64.



parisienne avait forcé le roi, sa famille et toute l'Assemblée nationale à se déplacer de Versailles à Paris, le général La Fayette suspectait fortement Mirabeau d'avoir incité la foule à marcher sur Versailles. En même temps, Mirabeau suspectait La Fayette d'avoir favorisé la fuite du duc d'Orléans en Angleterre sous prétexte d'une mission à la Cour d'Angleterre. Or la méfiance entre les deux personnages risquait d'affaiblir la force du camp des patriotes non seulement au cœur de l'Assemblée nationale mais aussi dans tout le pays. En conséquence, il fallait trouver une façon d'apaiser le conflit entre les deux hommes et, dans ce but, une rencontre entre eux fut organisée chez la sœur de Mirabeau qui habitait à Passy. Adrien Duport, Alexandre de Lameth et Antoine Barnave se présentèrent pour jouer un rôle de conciliateurs entre Mirabeau et La Fayette ; Laborde Méréville participa également à cette rencontre. La délégation ne limita pas ses efforts à la simple réconciliation entre l'orateur provençal et le chef de la Garde nationale, elle aboutit aussi à des projets concernant la constitution d'un nouveau gouvernement en remplaçant tous les ministres à commencer par Necker³².

En effet, les députés étaient encore libres d'aspirer à un poste ministériel parce que l'interdiction de devenir membres de l'exécutif pour les représentants à l'Assemblée nationale avait été approuvée seulement le 14 novembre. En raison de ses compétences en matière économique et financière, le nom de Laborde Méréville fut présenté comme alternative valide à Necker, qui commençait à être sérieusement attaqué aussi par les députés patriotes³³. Laborde Méréville pouvait compter non seulement sur ses liens étroits avec le *triumvirat* mais aussi sur l'estime de Mirabeau qui avait beaucoup apprécié le patriotisme et l'éloquence du jeune député d'Étampes³⁴.

Malgré les nombreuses propositions et la fatigue des députés qui commençaient à se plaindre de la longueur du débat sur le plan de Necker,

(32) Sur la rencontre de Passy entre Mirabeau, Lafayette et les « conciliateurs », Alexandre DE LAMETH, *Histoire de l'assemblée constituante*, Paris, Moutardier, 1828, p. 181-185.

(33) Lors de la rencontre à Passy, un bilan très critique avait été fait sur les choix de Necker : « M. Necker, quoique homme de talent, n'avait pas les vues supérieures qu'exigeaient de si graves circonstances, et après les fautes qu'il avait déjà commises, il ne pouvait plus obtenir une confiance en rapport avec sa position », *ibidem*, p. 183.

(34) Voir Honoré-Gabriel Riqueti MIRABEAU, *Le Courrier de Provence*, Paris, Imprimerie du Patriote François, 1789, p. 2. Une autre source qui soulignait l'affinité entre Mirabeau et Laborde Méréville est la suivante : « Le jeune M. de la Borde de Méréville, qui brûloit de se faire remarquer, et que M. de Mirabeau encourageoit beaucoup, proposa de passer le temps à rédiger des journaux, dans lesquels on rendroit compte de tout ce qui s'étoit passé depuis l'ouverture des états-généraux, et de tout ce qui surviendrait », GALART DE MONJOIE, *Histoire de la Révolution de France et de l'Assemblée nationale*, Paris, Gattey, 1791, p. 134.

Laborde Méréville monta à la tribune avec l'ambitieux projet de proposer un plan complètement alternatif à tous les autres qui avaient été présentés jusqu'à la séance du 5 décembre. Laborde Méréville ne pardonnait pas à Necker la proposition de vouloir introduire 240 millions en papier-monnaie, ce qui aurait impliqué une circulation forcée de la monnaie. Au contraire, Laborde Méréville offrait une autre solution : une banque d'actionnaires privés qui pouvait émettre du papier-monnaie seulement pour financer les plus « solides maisons de commerce ». Le but de la proposition était clair et proclamé à haute voix : « établir une banque, à peu près semblable à celle d'Angleterre, pour remplacer l'établissement de la Caisse d'Escompte, dont la restauration me paroît impossible »³⁵.

Le député d'Étampes prévoyait que les actionnaires fourniraient à l'Assemblée nationale 150 millions de livres pour avoir d'un côté le contrôle sur les hôtels des monnaies afin de pouvoir frapper la monnaie nécessaire en utilisant les métaux précieux importés et de l'autre côté rendre service à l'État comme une caisse générale chargée aussi de la récolte des impôts au lieu d'avoir plusieurs caisses provinciales. La banque s'engageait à maintenir des réserves pour 50 millions de livres et ce qui restait pouvait être prêté à l'État qui en avait besoin pour les dépenses de l'année suivante. Comme commission pour ses engagements, la banque aurait reçu pendant les premiers cinq ans 0,5 % sur les impôts et ensuite 0,25 % pour les derniers cinq ans. La nouvelle banque devait rester sous le contrôle de l'Assemblée et toutes les ressources destinées à la banque devaient être approuvées par un vote de l'Assemblée législative.

Le discours de Laborde remporta un large succès à l'Assemblée : l'impression de son plan fut décrétée et le jeune député fut élu au sein d'un comité chargé de choisir entre le plan de Necker et celui de Laborde. Toutefois, le comité préféra le plan de Necker avec certains changements comme la création d'une caisse extraordinaire au lieu de transformer la Caisse d'Escompte en une banque nationale. Laborde Méréville avait échoué dans son intention de créer une nouvelle institution qui prenait complètement la place de la Caisse d'Escompte mais son discours avait déclenché une véritable réaction de la part de plusieurs journaux, réaction qui montra combien les banquiers étaient détestés et considérés comme des ennemis politiques.

(35) *Discours de M. Laborde de Méréville, sur l'établissement d'une banque publique ; prononcé à l'Assemblée Nationale, le 5 décembre 1789*, imprimé par ordre de l'Assemblée, Paris, 1789, p. 21.



La presse parisienne contre les banquiers à la fin de 1789

Dès le lendemain du discours de Laborde, Méréville attira l'attention des principaux journaux de la capitale. Celle des journalistes était presque complètement en faveur de la proposition de création d'une banque nationale sur le modèle anglais. Il y eut très peu d'observations ou critiques sur la partie du discours qui avait traité de la réforme des finances publiques et avait proposé une comptabilité efficace et lisible des deniers publics. La vague des critiques s'abattit sur le contenu politique de la proposition plutôt que sur les aspects purement économiques et les problématiques pour la réaliser. Brissot blâmait le principe même de créer une banque d'État pour sauver le crédit de l'État³⁶. Plus habilement, le journaliste patriote évoquait le fantôme de Law et de son système comme modèle pour la banque de Laborde :

« [Cette banque] remplacera toutes les Caisses particulières. Cette disposition, réchauffée du système de Law, mettroit l'État et les Provinces à la merci d'une Compagnie d'Actionnaires [...] accumulerait dans peu de mains des sommes énormes : elle les accumulerait dans des mains étrangères à l'Etat, dans des mains nécessairement agioteuses »³⁷.

L'auteur de cet article, probablement le même Clavière auquel Brissot donnait la possibilité d'écrire sur les débats financiers et aussi sur les questions concernant le crédit public, connaissait très bien les peurs ataviques du peuple français en ce qui concernait les finances publiques. C'est pour cela que l'article citait le système de Law que Laborde avait soigneusement évité de mentionner dans son discours. Afin de rendre le plan de Laborde inacceptable, le journaliste n'hésitait pas à le comparer à un projet spéculatif et le terme « agioteuse » renvoyait très clairement aux spéculations boursières des années 1780 quand, à travers des ventes à terme, certains capitalistes s'étaient enrichis énormément.

La critique du *Patriote François* pointait du doigt les risques politiques que la nouvelle banque pouvait faire courir au système politique tout entier : « cette Banque universelle, ce gouffre des revenus publics, finiroit par engloutir notre Constitution et la liberté publique »³⁸. Dans cette direction – ajoutait l'article – on pourrait ranger la prévision d'un contrôle direct sur la banque non seulement de la part de l'Assemblée

(36) *Le Patriote François*, n° 120, 6 décembre 1789, p. 2.

(37) *Ibidem*, n° 122, 8 décembre 1789, p. 3.

(38) *Ibid.*

mais aussi du ministre de Finances, risquant ainsi d'offrir à l'exécutif un instrument comme la banque pour se renforcer contre l'Assemblée. Aux yeux du journal patriote, le plan du député d'Étampes était inacceptable aussi parce qu'il prenait comme modèle la Banque d'Angleterre. Cette institution était propre à un pays qui fondait sa richesse sur le commerce alors que la France privilégiait l'agriculture. Mais encore plus intéressante était la première raison qui rendait inadmissible la référence à la Banque d'Angleterre : « elle a facilité, sur tout [*sic*] depuis quarante ans, ces guerres étrangères qui, en faisant couler impolitiquement des flots de sang, ont accumulé sur l'Angleterre une dette énorme »³⁹. L'hostilité envers le plan de Laborde venait se résumer dans la condamnation de toutes les banques qui « enrichissent les individus et ruinent les États »⁴⁰.

L'hostilité envers toutes les banques au-delà de leur fonctionnement ou effets positifs sur le commerce de la nation est bien exprimée par cette anecdote racontée par Camille Desmoulins dans son journal *Révolutions de France et de Brabant* :

« J'avoue que je pense à peu-près sur tous ces systèmes de finances, comme ce Marquis de Canillac, qui disoit un jour à Laws [*sic*], en présence du Régent : Monsieur Laws, vous m'avez volé mon système. Pour avoir de l'argent je fais des billets, et je ne paie pas ; vous ferez de même. Je réclame l'invention, elle m'appartient »⁴¹.

La même méfiance envers toutes les banques était bien présente dans les pages de *L'Ami du peuple*. Son auteur, Jean-Paul Marat, accordait une attention particulière au monde du commerce et de la banque mais il n'avait pas une vision manichéenne des principaux acteurs du marché, comme il le démontra à l'occasion du débat qui posa la question de savoir s'il fallait interdire l'accès aux charges publiques non seulement à ceux qui avaient fait faillite mais également à leurs descendants, sauf s'ils arrivaient à payer toutes les dettes de leurs parents. Marat s'opposait à cette proposition de Mirabeau parce qu'il voyait bien que, dans le nombre des banqueroutiers, il y avait aussi des honnêtes gens et pas seulement des spéculateurs ou des

(39) *Ibid.* Par une ironie de l'Histoire, deux ans après cette ferme condamnation contre la Banque d'Angleterre en tant qu'instrument de guerre, Brissot et son journal seront les plus fougueux partisans de la guerre contre l'Autriche. Sur le débat entre Robespierre et Brissot au sein du club des Jacobins sur le choix de déclarer guerre à l'Autriche, *Discorsi sulla guerra*, Jacques Pierre Brissot, Maximilien Robespierre, Antonino DE FRANCESCO (éd.), Roma, Viella, 2013.

(40) *Ibidem.*

(41) Camille DESMOULINS, *Révolutions de France et de Brabant*, Frankfurt am Main, Keip Verlag, 1989, n° 3, 7 décembre 1789, p. 199-200.



voleurs. Approuver une loi – ajoutait *L'Ami du peuple* – qui ne faisait pas de distinction entre les « bons » banquieroutiers et les « mauvais » était une loi injuste parce qu'elle ne prenait pas en considération le fait que parfois la faillite d'un marchand ou d'un commerçant n'était pas causée par des spéculations mais par le défaut des paiements au marchand de la part des débiteurs⁴².

Même si la vision de Marat ne manquait pas de nuances en ce qui concernait les acteurs du marché, ses considérations sur les banquiers et les capitalistes étaient bien plus dures et sa condamnation envers eux était sans appel :

« Les capitalistes, les banquiers, les agioteurs, tous intéressés aux spéculations du gouvernement, n'y sont de même que des ennemis déclarés de la patrie ; tandis que les négociants, les marchands, les rentiers, plus attachés à la fortune qu'à la liberté, y font des vœux secrets pour le retour du despotisme »⁴³.

La presse patriotique n'était pas la seule à déchaîner ses critiques contre le plan de Laborde Méréville et le rôle des banquiers dans la société française. En effet, des critiques bien véhémentes contre les banquiers arrivaient aussi des pages des journaux conservateurs comme *Les Actes des Apôtres*, publié par Jean-Gabriel Peltier. Peltier ironisait sur les banquiers et leurs compétences et il souhaitait que la nouvelle banque au lieu d'être sous la direction des banquiers, reste dans les mains de « 24 philosophes, 24 arithméticiens politiques, 24 publicistes »⁴⁴. À la méfiance envers tous les banquiers et les institutions bancaires, le journal conservateur ajoutait des croyances en matière de crédit qui étaient complètement contraires au fonctionnement de toute banque : par exemple, pour ce qui concernait les réserves en numéraire à maintenir dans une banque, l'auteur conservateur proposait la folle proportion d'avoir dans les coffres de la banque deux fois la valeur mise en circulation en papier⁴⁵.

Avec ces prémisses, il était bien compréhensible que le journal de Peltier condamne avec force le plan de Laborde Méréville : un numéro entier de l'hebdomadaire fut consacré à la critique du plan pour l'établissement

(42) Jean-Paul MARAT, *L'Ami du peuple ou le publiciste parisien, journal politique et impartial*, Paris, 8 décembre 1789, n° 42, p. 107-108.

(43) *Ibidem*, 19 novembre 1789, n° 40, p. 93-94.

(44) *Les Actes des Apôtres*, Paris, Gattey, vol. 1, n° 3, p. 12.

(45) *Ibidem*.

d'une banque nationale avec actionnariat privé⁴⁶. Le plan d'une banque nationale non seulement aurait eu des effets sur la séparation des pouvoirs mais il favorisait aussi le retour de l'agiotage. Néanmoins, cet agiotage était déclaré et soutenu par l'Assemblée nationale, il semblait donc être conforme au nouvel ordre que les révolutionnaires étaient en train de bâtir, d'où la formule ironique d'« agiotage régénérateur ». Le journal conservateur était particulièrement sensible aux effets que les exigences économiques pouvaient avoir sur l'évolution politique de la Révolution dans ses premiers mois.

À ce propos, il convient de rappeler que l'état déficitaire des finances publiques fut la cause principale de la convocation des États généraux qui, au lieu de se limiter à résoudre la situation financière, commencèrent bientôt à réfléchir à la nécessité de donner une constitution à la France, processus politique inouï dans l'histoire du pays. De la même manière, le plan d'une banque nationale avec un nombre étroit d'actionnaires privés pouvait cacher, derrière le but déclaré de ranimer le crédit national et le commerce, un projet politique dans lequel les banquiers joueraient un rôle éminent même s'ils ne le déclaraient pas ouvertement. L'auteur conservateur n'hésitait pas à attaquer directement Laborde Méréville : le jeune député était discrédité en tant que commanditaire, avec Walter Boyd et le banquier Bérard, dans une maison d'affaires. En conséquence de sa position d'hommes d'affaires, Laborde ne pouvait pas représenter la volonté générale et les intérêts de la nation parce qu'avec lui les intérêts financiers et commerciaux auraient toujours eu une place plus importante que les vrais besoins de la patrie⁴⁷.

La subordination des intérêts politiques aux intérêts économiques était bien évidente dans la position du ministre des Finances qui, dans le plan de Laborde était un simple exécutant des ordres du conseil de la banque⁴⁸. Sur cet aspect un journal patriotique comme *Les Révolutions de Paris* allait plus loin en affirmant que les banquiers faisaient du chantage à

(46) « Montesquieu avoit placé la perfection du petit nombre de gouvernements qu'il connoissoit dans la séparation des POUVOIRS. [...] ; *Le législatif, l'exécutif et le judiciaire* [...] nous dirons que si le plan de M. de la Borde, envisagé sous le point de vue des finances, est admirable; c'est, sous les rapports constitutionnels et politiques, une conception sublime, puisque nous lui devons un cinquième POUVOIR, que nous appellerons, ainsi que l'évêque d'Autun, BANCAL » dans *Les actes des apôtres*, n° 8, p. 4, 6.

(47) Pour dénigrer la figure de Laborde Méréville, l'auteur conservateur liait le jeune député à la figure du banquier Walter Boyd qu'on décrivait ainsi : « banquier compatriote de Law », *Les Actes des Apôtres*, n° 8, p. 4.

(48) *Ibidem*. « On adoptera donc (et grâce en soient rendues à M. de la Borde), comme principe constitutionnel, que l'agent meurtrier du pouvoir exécutif, décoré jusqu'ici du nom de ministre des finances, sera dorénavant subordonné à la banque, exclusivement chargée de donner le mouvement vital aux richesses de la nation ». En italiques dans l'original.



Necker, qui ne pouvait pas s'y soustraire parce que la situation des finances était trop problématique pour s'opposer aux intérêts des banquiers⁴⁹.

Les critiques portant sur les aspects économiques du plan étaient bien faibles mais elles ciblaient des aspects qui pouvaient contribuer à alarmer un large public. En premier lieu, la nouvelle banque de Laborde, insistait l'auteur conservateur, ne pouvait pas compter sur des réserves de numéraire et donc les billets en circulation étaient valables seulement parce que la Constitution l'imposait. Deuxièmement, les nouveaux billets risquaient d'être en concurrence avec les billets de la Caisse d'Escompte parce que ces derniers portaient 3 % d'intérêt alors que les billets de la nouvelle banque circulaient à 5 %. Enfin, *Les Actes des Apôtres* soulignaient que Laborde avait déjà acheté en Angleterre le papier nécessaire pour imprimer les nouveaux billets même si l'Assemblée n'avait pas encore délibéré en la matière⁵⁰.

Le comité, nommé par l'Assemblée pour choisir entre le plan du Necker et celui de Laborde Méréville, se prononça en faveur du plan du Genevois sans refuser « les idées ingénieuses de M. de la Borde »⁵¹. Le comité, dans lequel Laborde Méréville lui-même siégeait, avait repoussé le plan du député d'Étampes parce qu'il avait été considéré comme difficilement réalisable pour ce qui concernait la constitution d'un nouveau capital d'environ 200 ou 300 millions alors que le marché parisien semblait complètement aux abois.

La défaite de Laborde Méréville n'équivalait pas à la fin des débats sur les banquiers dans les journaux et en particulier la tentative du député d'Étampes d'un côté et la survie de la Caisse d'Escompte de l'autre. Ainsi, le journal de Brissot continuait sa campagne contre la Caisse d'Escompte qui était désormais inutile du fait que l'émission des assignats sous la garantie de la vente des biens nationaux était suffisante pour relancer le

(49) « Le ministre n'a proposé ce plan qu'en avouant qu'il étoit contraire à ses principes, qu'il se ressent de la contrariété des circonstances, qu'il est possible d'en présenter un meilleur. Ne voyons-nous pas dans ce langage celui d'un honnête homme, à qui d'impitoyable agioteurs ont mis le poignard sur la gorge, et à qui ils ont dit : « tu aimes la patrie ; tu veux la servir, la sauver ; mais pour cela, il te faut de l'argent dans ce moment de crise ; nous l'avons nous, l'argent ? Eh bien ! Tu n'en auras pas, à moins que tu ne fasses convertir notre compagnie en caisse nationale » dans *Les Révolutions de Paris, dédiées à la Nation, et au district des Petits-Augustins, avec une suite de quelques papiers de la Bastille ; le résultat de l'assemblée nationale ; les nouvelles de province et étrangères, et interrogatoire des criminels de lèze-nation, papiers anglais et autres pièces, avec gravures*, Paris, Froullé, n° 23, p. 6-7.

(50) *Ibidem*.

(51) *Rapport des Commissaires nommés pour l'examen des Projets de Banque, et conférer, à leur sujet, avec le premier Ministre des Finances, et les Administrateurs de la Caisse d'Escompte. Fait par M. Le Couteux de Canteleu, député de la ville de Rouen*, Paris, Imprimerie Nationale, p. 10.

crédit de la nation⁵². Le projet avorté de Laborde Méréville était considéré par *Les Actes des Apôtres* comme une manœuvre pour instaurer « une démocratie royale ». L'intensité des réponses des journaux – la virulence des critiques varia très peu, qu'il s'agisse de journaux conservateurs ou de journaux patriotes – montre que les principaux journaux actifs à la fin de 1789 considéraient le plan du jeune député comme dangereux et lui accordaient des chances réelles de succès ; autrement, ils auraient essayé de le laisser tomber dans l'oubli sans en parler. Le plan de Laborde risquait d'aboutir à une nouvelle forme de banque qui pouvait trouver des alliés parmi tous les opposants à Necker et à sa politique qui voulait relancer la Caisse d'Escompte. Le soutien à la proposition de Laborde se fondait aussi sur les principes très clairs en matière financière et largement partagés comme la condamnation du cours forcé et en même temps l'importance de se doter d'un système de crédit national qui manquait à la France.

Cependant, le projet de Laborde ne brillait ni par son originalité ni par son éloignement du programme de réforme du ministre genevois : le principe d'appeler les fonds privés à collaborer comme actionnaires dans une banque nationale avait déjà été développé par le financier genevois Isaac Panchaud, créateur de la Caisse d'Escompte, qui connaissait bien Laborde et Mirabeau. Même les contemporains de Laborde Méréville ironisaient sur le fait que le jeune député n'avait aucune idée de ce qu'il était en train de proposer comme alternative au plan de Necker : en effet, selon des témoins comme Mirabeau, il répétait un plan écrit par Panchaud et utilisé avant lui par Calonne devant les notables⁵³. Or, si Mirabeau avait bien raison de considérer le plan de Laborde Méréville comme une reprise d'autres projets, par exemple la continuation de la réforme du Trésor commencée par Loménie de Brienne, l'ironie employée pour décrire le jeune député visait à présenter ses propos comme absolument infondés et dangereux pour l'équilibre des pouvoirs.

(52) *Le Patriote François*, n° 133, 9 décembre 1789, p. 1.

(53) « [...] Talleyrand possédait un gros cahier de cinquante-sept pages in-folio, de la main de Panchaud. Calonne, qui avait autrefois, à l'Assemblée des notables, lancé l'idée d'une banque nationale, l'avait revu et corrigé en quelques endroits. L'évêque d'Autun l'avait prêté vingt-quatre heures à de Laborde : celui-ci s'était empressé de le copier avec Barnave et Duport. Au cours de la séance, il s'embrouilla dans l'ordre des feuillets. Mirabeau, complaisamment lui soufflait : "Allez à telle page". L'anecdote courut tous les salons ; l'on prêta même à la veuve de Panchaud, fort indigente, l'intention de revendiquer l'*opus magnum* de son mari dépouillé » dans *Les origines de la Banque de France et la Caisse d'Escompte (1776-1793)*, Paris, Presses universitaires de France, 1927, p. 171. Sur les liaisons entre Mirabeau et Panchaud, voir Joseph BÉNÉTRUY, *L'atelier de Mirabeau : quatre proscrits genevois dans la tourmente révolutionnaire*, Paris, Picard, 1962.



Le cœur du discours de Laborde Méréville était sans doute la création d'une banque d'actionnaires privés : la méfiance envers les institutions bancaires était largement diffuse aussi dans l'Assemblée et, pour l'apaiser il avait proposé des mesures de contrôle de la part de l'Assemblée sur la banque⁵⁴. Ainsi elle était appelée à approuver les dépenses de l'année suivante avec les signatures des ministres concernés et à son tour la banque ne pouvait pas dépenser plus que ce qui avait été délibéré par l'Assemblée nationale. Malgré toutes ces mesures pour rassurer celle-ci sur le fait que la nouvelle banque avait des limites très claires à respecter, le projet de Laborde Méréville échoua face à la méfiance et aussi à la haine envers les banquiers qui étaient déjà bien présentes au début de la Révolution, comme l'a bien montré le débat sur les journaux.

La méfiance envers les banquiers était-elle complètement infondée ? En effet, il y avait des éléments dans le plan de Laborde Méréville qui laissaient entrevoir une manœuvre de la part du fils de l'ancien banquier de Louis XV, visant à promouvoir ses intérêts comme ceux de ses commanditaires. La nouvelle banque se proposait de prendre la place de la Caisse d'Escompte dans le service du crédit envers l'État. Cela signifiait un défi pour les banquiers qui étaient depuis plusieurs années dans le conseil d'administration de la Caisse comme Rilliet, Tourton, Cottin, Girardot ou même Lecouteulx. Quand Laborde parlait des « solides maisons de commerce » et se disait convaincu que « les quatre mois accordés pour remplir le capital de la Banque seront plus que suffisants », il apparaissait aux yeux des députés que, derrière Laborde Méréville, se cachaient des hommes d'affaires prêts à profiter de la faiblesse de la Caisse d'Escompte pour la remplacer.

En conclusion, l'étude des débats autour de l'établissement d'une banque nationale met en lumière combien la méfiance envers les banquiers était déjà diffuse bien avant le commencement des hostilités entre la France et l'Autriche. Le plan de Laborde Méréville, en essayant de s'opposer à la proposition de Necker, soutenu par le banquier-député Le Couteulx qui avait tout intérêt à défendre la Caisse d'Escompte, compte tenu du fait qu'un membre de sa famille était au nombre des banquiers de la Caisse,

(54) Le député d'Étampes avait même essayé d'éviter le mot « banque » pour décrire son projet : « Je ne le crois pas convenable, et je pense au contraire qu'une Banque vraiment nationale, c'est-à-dire, dont la Nation ferait les fonds, dont elle dirigerait les opérations, dont elle serait garante, serait peu utile », *Discours de M. Laborde de Méréville*, p. 18.

réveilla tous les soupçons envers les banquiers et leur intérêt à influencer la politique. Peu importait aux yeux de la presse patriotique que Laborde Méréville ait tous les attributs pour être considéré comme patriote : la participation à la guerre d'Amérique, son élection dans le Tiers état, ainsi que son amitié avec le *triumvirat* et Mirabeau, au moins dans les premiers mois de l'Assemblée nationale. Le préjugé contre les banquiers était bien plus fort : depuis le système de Law et les spéculations des années 1780, les financiers et les banquiers étaient visés comme des ennemis du bien public, étant donné que toutes leurs actions étaient en vue de leur profit, sans compter les effets sur le reste du pays. Ainsi, même un financier comme Clavière avait la tâche facile en accusant les banquiers étrangers d'être responsables d'un complot pour détruire le crédit français et les assignats. En effet, si les banquiers français ne pouvaient être considérés comme citoyens patriotes et fiables, les banquiers étrangers ne pouvaient être meilleurs. Alors que la France était engagée dans un conflit difficile contre les monarchies européennes, les autorités républicaines n'avaient pas de problème pour poursuivre les banquiers qui continuaient leur activité avec des pays étrangers ou étaient suspectés de favoriser la fuite des capitaux des émigrés. Les arrestations des banquiers et leur condamnation à mort étaient seulement le dernier pas d'un chemin emprunté à partir de l'année 1789 quand la proposition d'une banque nationale avait déclenché toute une série d'attaques qui ne visaient pas le contenu de la proposition mais le rôle des banquiers tout court.

Niccolò VALMORI
Institut d'études politiques
1 place Museux
51 100 Reims
niccolo.valmori@sciencespo.fr